MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY,
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2026

Le procès-verbal de la séance est enregistré en format audio.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Avis de convocation

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption d'offres de service de la collection des matières résiduelles et du recyclage

5. Adoption de la nomination d'un membre du comité du Service de sécurité d'incendie (SSI)

6. Période de questions des citoyens

7. Levée de la séance

PROJET

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, tenue le 4 novembre, 2026 à 19 h à la salle du conseil sise au 565, Ave de Buckingham, à Gatineau, et à laquelle sont présents les conseillers, Sam Burke, Emile Givogue et Orville Miller.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse suppléante, Madame Marie-France Gareau.

Madame Anne Pilon, directrice générale adjointe, est présente.

Il y a ___ personne qui assiste à la séance.

1. Ouverture de la séance

Madame Marie-France Gareau, Mairesse suppléante, déclare la séance extraordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents à 19 h 00.

La Mairesse suppléante demande aux membres du conseil s'ils croient être en conflit d'intérêts relativement aux matières qui seront traitées à l'ordre du jour.

2. Avis de convocation

La directrice générale adjointe, Madame Anne Pilon, indique que l'avis de convocation de la séance extraordinaire a été distribué conformément à l'article 152 du Code municipal.

3. 2026-11-108 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par _____

RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Note : Madame Marie-France Gareau, Mairesse suppléante, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

4. 2026-11-109 – Adoption d'offres de service de la collection des matières résiduelles et du recyclage

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la municipalité de Mulgrave-et-Derry a pour objectif permanent d'améliorer les services de collecte des matières résiduelles sur son territoire, notamment pour les chemins municipaux peu ou pas desservis ainsi que certains chemins privés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lochaber a résilié de manière unilatérale les ententes intermunicipales existantes pour la collecte des matières résiduelles (secteurs Mulgrave et Derry) et qu'elle a confirmé le 16 octobre 2026 qu'aucune nouvelle entente ne serait possible ;

PROJET

CONSIDÉRANT QUE les démarches exploratoires d'urgence menées par le directeur général auprès des municipalités voisines de L'Ange-Gardien, Ripon et Notre-Dame-de-la-Salette/Val-des-Bois n'ont pas permis d'assurer une solution intermunicipale viable à court terme pour l'échéance du 1er janvier 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a sollicité le marché privé afin de garantir la continuité de ce service essentiel dès le début de l'année 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise RLS Environnement de Papineauville a déposé une offre de service conforme au montant de 61 500,00 $ plus taxes pour l'année 2027 ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a urgence d'agir afin d'éviter toute rupture de service aux citoyens à compter du 1er janvier 2027 ;

Il est proposé par _____

RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise RLS Environnement pour la collecte des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Mulgrave-et-Derry pour l'année 2027, au montant de 61 500,00 $ plus taxes.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, M. Mario B. Briggs, ou Madame Anne Pilon, directrice générale adjointe à signer tout document et contrat nécessaire pour donner plein effet à la présente entente.

DE MANDATER la direction générale d'informer les citoyens, via le site Internet et la page Facebook officielle de la municipalité, afin d'annoncer le changement de fournisseur tout en confirmant le maintien des modalités opérationnelles de collecte.

Note **:** Madame Marie-France Gareau, Mairesse suppléante, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

5. 2026-11-110 - Nomination d'un membre du comité du Service de sécurité d'incendie (SSI)

CONSIDÉRANT QUE le comité du Service de sécurité d'incendie (SSI) requiert la nomination d'un nouveau membre pour combler un poste vacant ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Orville Miller possède les compétences et l'intérêt requis pour siéger sur ledit comité ;

Il est proposé par _____

RÉSOLU

DE NOMINER monsieur Orville Miller en tant que membre dudit comité effectif immédiatement.

Note **:** Madame Marie-France Gareau, Mairesse suppléante, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

PROJET

6. Période de questions des citoyens
- Il y a eu des questions :

7. 2026-11-111 - Levée de la séance

Il est proposé par _____

RÉSOLU

QUE la séance soit levée à ____ h.

Note **:** Madame Marie-France Gareau, Mairesse suppléante, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

« Je soussignée, Marie-France Gareau, Mairesse suppléante de la municipalité de Mulgrave-et-Derry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Et j'ai signé ce _____

_____	_____
Marie-France Gareau	Anne Pilon
Mairesse suppléante	Directrice générale adjointe

PROJET